



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 11 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le onze juin, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire, sur convocation régulière (du 27 mai 2016), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Étaient présents : HANCART Jean-Michel, HOUARD Frédéric, COVIN Cédric, BOUTON Dominique, DEMARET Denis.

Absent ayant donné procuration : DESJARDIN Damien (procuration à Jean-Michel HANCART).

Absent excusé : Fabian LINARD.

Présent invité : Monsieur Quentin MICHAUX, Architecte d.e.s.l.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour:

1- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Suite au départ en retraite (fin juillet 2016) de Monsieur Jean-Paul FLEURY, Comptable de la commune, le Conseil Municipal a décidé de lui attribuer l'indemnité de conseil et de budget pour la période allant de Janvier à Juillet 2016 (gestion de 210 jours).

- Taux de l'indemnité : 100% (gestion de 210 jours)	: 78,26 €
- Indemnité de Budget :	: 30,49 €
MONTANT BRUT	: 108,75 €
MONTANT NET	: 99,14 €

2- MODALITÉ DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ

Le Conseil Municipal accepte le reversement à hauteur de 40 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017.

3- RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES : ESTIMATION (Stade de l'APS = avant projet sommaire)

Monsieur Quentin MICHAUX, Architecte, était invité pour présenter et expliquer au Conseil Municipal les documents d'étude relatifs au chiffrage des travaux (Stade de l'APS). L'estimation est basée sur l'APS1600 (avant projet sommaire) en date du 28.04.2016.

L'estimation s'élève à :

TOTAL GÉNÉRAL :	248.477,50 € H.T.
	49.695,50 € TVA (20%)
	298.173,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal était invité à se prononcer sur le chiffrage des travaux.
Les différents postes ont été étudiés et le chiffrage va être revu et présenté lors d'une prochaine réunion.

M. Denis DEMARET souhaiterait qu'un limiteur de son soit installé (nuisances sonores).

Une consultation pour le désamiantage de la salle des fêtes sera lancée par l'architecte.

4- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voiries (croisement des rues des Trieux et du Pont Dusque) vont commencer le 20 Juin 2016 et seront réalisés par l'entreprise de travaux publics « MARCEHAL TPN » ; durée prévisible des travaux : environ 1 semaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H00.

Suivent les signatures.